

**LE POUVOIR
ET
SES REPRESENTATIONS**

MASTER 2 RB

INTRODUCTION

Dans ce cours introductif, nous examinerons les emplois du mot politique, sa distinction du naturel et du social, la nature du pouvoir en général et spécifiquement du pouvoir politique. Nous analyserons les régimes apolitiques (les dictatures, les totalitarismes) et politiques (les démocraties), l'action politique et les acteurs du jeu politique : les électeurs, les militants, les dirigeants, les partis politiques (leurs fonctions et leurs typologies, les systèmes de partis et les modes de scrutin), les groupes de pression. Qu'est-ce qui différencie le pouvoir politique du pouvoir apolitique ? Qu'est-ce qui fait le charme des régimes démocratiques ?

CHAPITRE I : Qu'est-ce que la politique ?

1.1- La politique : un domaine spécifique

L'idée de politique est inconciliable avec deux ordres de phénomènes : les phénomènes naturels et les phénomènes sociaux. Les premiers excluent la politique car ils excluent le choix. Les seconds n'excluent pas le choix mais excluent le choix politique.

Les phénomènes naturels sont hors de portée de l'intervention humaine: Ex. La pluie. Cependant, cela n'exclut pas leur exploitation politique par l'opposition politique dans la mesure où les bornes de l'impossible et de l'inéluctable changent avec les progrès de la technique.

Les phénomènes sociaux désignent l'ensemble des domaines de l'activité humaine qui ne relèvent pas de la politique dans une société non totalitaire. Une société est dite totalitaire quand elle s'efforce d'éliminer le social au profit du politique.

Ainsi, l'art, la religion, la science, la vie privée des individus, leur manière de s'habiller, de s'exprimer, leurs choix moraux et culturels, bref tout ce qui relève de la société dite « civile » échappent à la politique. L'intrusion du politique dans ces domaines est condamnable et inadmissible.

Le maintien d'un secteur privé, de l'économie de marché et d'une pluralité de centres de décision, fait obstacle à une politisation totale de l'économie dont les problèmes deviennent de plus en plus des problèmes politiques.

Que la ligne de démarcation entre le social et le politique soit variable, il n'en reste pas moins vrai que ne seront tenus pour politiques que les domaines où les décisions relèvent du pouvoir politique.

1.2- Qu'est-ce que le pouvoir politique ?

Répondre à une telle question suppose d'avoir préalablement défini le pouvoir en général.

Max Weber affirmait que la relation de pouvoir s'observe quand un individu accomplit (ou s'abstient d'accomplir) conformément à la volonté d'un autre individu, une action qu'il n'aurait accomplie (ou qu'il aurait accomplie) spontanément. C'est dire que le pouvoir s'inscrit dans une dialectique du commandement et de l'obéissance. Toutefois, il importe de distinguer les pouvoirs apolitiques que sont le pouvoir des parents sur leurs enfants, du chef d'entreprise sur ses employés, du professeur sur ses élèves du pouvoir politique.

Le pouvoir politique se distingue des pouvoirs apolitiques parce que les individus sur lesquels ils s'exercent n'ont pas choisi leur titulaire et ne conçoivent pas de participer au choix de son éventuel successeur. Ici le pouvoir est transcendant par rapport à ceux qui le subissent. Ceux qui exercent de tels pouvoirs ont le sentiment d'exercer une autorité qui leur appartient en propre dans la mesure où celle-ci ne découle pas d'une délégation de leurs subordonnés. A l'opposé, le pouvoir politique est un pouvoir qui repose sur le choix exprès des gouvernés dont il a l'obligation de prendre en considération l'opinion. **Ainsi comme la politique elle-même, le pouvoir politique est défini par l'idée de choix et plus précisément par l'idée de choix exercé par les gouvernés.**

En conclusion, disons qu'au sein d'une société, dès lors que les décisions collectives ne peuvent plus être prises à l'unanimité, l'apparition d'un mécanisme qui rend celles-ci possibles devient indispensable. Ce mécanisme est celui du **pouvoir**. Mais ce pouvoir pour qu'il soit considéré comme politique doit cesser d'être perçu par ceux sur qui il s'exerce comme l'œuvre d'une autorité transcendante : Dieu, la coutume, le sens de

l'histoire, la nature ou la force de choses. Il faut que les titulaires du pouvoir soient tenus pour dépendants de la volonté des gouvernés et de leurs opinions.

Comme concept classificatoire, est politique tout ce qui intéresse la dévolution du pouvoir politique. A l'inverse, tout ce sur quoi les gouvernés n'ont aucune prise échappe à la politique car il n'engage pas leur responsabilité. Est social (non politique) tout ce qui fonctionne dans une société sans que le pouvoir politique s'en mêle.

CHAPITRE II : Les régimes apolitiques

La notion de régime sert généralement à rendre compte de la manière spécifique dont sont organisés les pouvoirs publics, c'est-à-dire leur mode de désignation, leurs compétences respectives et les règles qui président à leurs rapports. En réalité, la définition du régime indique la manière dont la politique s'actualise ou non, selon les époques et les contextes sociaux. Ainsi dans la diversité des régimes, nous noterons que le gouvernement des hommes s'est longtemps exercé à travers des régimes apolitiques. Nous montrerons ensuite que les régimes dictatoriaux ou totalitaires sont à comprendre comme des tentatives involutives pour en revenir à des régimes apolitiques. Nous verrons enfin que seules les démocraties sont véritablement, dans l'histoire du gouvernement des hommes, les seuls régimes à assumer leur caractère politique.

I.- Les régimes apolitiques

L'idée de régime politique apolitique choque par le caractère paradoxal de l'expression. En effet, habituellement, on pense que l'idée de gouvernement des hommes et l'idée politique sont équivalentes.

En réalité, l'observateur attentif de l'histoire découvre aisément que de nombreux régimes dits abusivement politiques sont vécus et perçus par les gouvernés comme des réalités naturelles, inéluctables et transcendantes qui échappent à leur volonté. L'histoire des empires et des royaumes donnent du personnage des titulaires du pouvoir impérial ou royal une image de puissance qui fait loi et envers laquelle les sujets n'éprouvent que respect, vénération et amour. Ils savent qu'ils ne peuvent

influer ni sur l'ordre de succession dynastique ni sur le mode de dévolution du pouvoir.

En tant que propriété de son titulaire, le pouvoir fait partie du patrimoine domanial de la seigneurie. La métaphore familialiste qui assimile le pouvoir royal à celui du père induit l'idée que changer de roi est aussi impensable que celle de changer de père. Ni l'un ni l'autre ne sont objet de choix. L'un et l'autre s'imposent à l'individu et disposent d'un pouvoir doublé d'une relation affective qu'on imagine réciproque. Comme père, le roi est bienveillant et source de prospérité, c'est pourquoi il bénéficie des sentiments de loyauté et d'amour de ses sujets.

Ces déterminations laissent voir qu'est problématique le caractère politique d'un tel régime qui ne répond pas pleinement au concept de régime politique. Cependant, comme ce système de gouvernement comporte des traits politiques, examinons quels en sont les aspects politiques.

1.1.-Les aspects politiques des régimes apolitiques

On peut avancer comme une objection majeure à l'idée d'apolitisme de ce type de régime, le fait que des rebellions émaillent de temps à autre l'histoire des empires et des royaumes.

En réalité, il n'en est rien ! Quelque soient les changements sociaux qu'elles entraînent parfois, les rébellions, les jacqueries ne remettent pas fondamentalement en cause l'ordre existant, ni l'autorité royale ou impériale. Le roi étant maître de vérité et de justice, on ne peut lui imputer le mal dont il est irresponsable. C'est son méchant Premier ministre, son mauvais entourage qui sont les auteurs des calamités et des malheurs qui frappent ses sujets. On se révolte contre les subalternes, désignés comme boucs émissaires, au nom de l'autorité du Roi qu'ils ont usurpée, au nom des coutumes ancestrales qu'ils veulent pervertir ou abattre et dont le roi est le garant.

Ces mouvements ne cadrent donc pas avec les-catégories politiques, elles sont des réactions collectives fondamentalement apolitiques.

Toutefois, si la politique est absente de la société dans son immense majorité, on ' peut remarquer que dans le cercle très étroit des dirigeants, dans les grandes familles qui entourent le prince, le roi ou l'empereur, on

connaît la nature contingente du pouvoir, on n'ignore pas le jeu des forces, les coups d'état, les complots de sérail, les guerres remportées ou perdues, bref, les intrigues ou les conquêtes par lesquelles on est parvenu au pouvoir. Pour la conscience de ce petit monde, le pouvoir ne saurait être considéré comme une réalité naturelle. Cette conscience politique marque une différence fondamentale entre les membres de ce cercle dirigeant et la masse du commun des hommes vivant sur le territoire du dominium ou de la seigneurie.

Ainsi seuls les grands dignitaires, par leur proximité du roi, de l'empereur ou du prince, sont susceptibles de s'adonner aux considérations politiques. Dans une société soumise à l'imperium ou au dominium, on ne parle pas de politique. Une censure diffuse en dissuade même les fonctionnaires qui font marcher l'Etat. Les sujets politiques sont réservés aux grands seigneurs. Et c'est cela qui confère un aspect politique aux régimes apolitiques. Comment donc un régime devient-il politique ?

1.2.- L'émergence et l'affirmation d'une opinion publique

Nous avons vu que les régimes apolitiques sont caractérisés par l'existence d'une censure intériorisée qui fait croire aux individus que le pouvoir est une réalité naturelle, réservée à des êtres exceptionnels ou à un cercle étroit de dirigeants. L'évolution qui transforme un régime apolitique en régime politique suppose, dès lors, l'abolition de cette censure, l'émergence et l'affirmation ***d'une opinion publique***.

L'existence d'une opinion publique signifie qu'il n'existe plus une dichotomie entre l'étroit cercle dirigeant politisé et la masse des sujets qui tiennent le système politique et social pour une donnée de nature.

La manifestation d'une opinion publique est l'indice de la formation au sein de la société d'un groupe dont les membres ont acquis une autonomie intellectuelle leur permettant de penser par eux-mêmes et de s'émanciper des autorités traditionnelles. Développant le commerce des autres, ils échangent avec eux des informations et des idées. Dans l'espace public ainsi créé, les affaires publiques intéressent tout le monde et ne sont plus considérées comme un domaine réservé, un monopole des seuls gouvernants. La demande sociale d'informations sur la vie publique allant croissante, l'opinion publique entend de plus en plus juger par elle-même et soumettre à la raison critique l'ordre des choses.

Comme on le voit la constitution d'une opinion publique a pour effet l'instauration d'un gouvernement d'opinion, c'est-à-dire un gouvernement qui reflète les aspirations et les attentes de la majorité du peuple dont il tire sa légitimité. Un tel gouvernement est par essence politique, car son pouvoir est par nécessité contingent. En effet, l'opinion du peuple étant susceptible de variation et de changement, la conservation et le maintien du pouvoir politique est fonction de la capacité des gouvernants à s'assurer l'appui du peuple souverain. Un tel gouvernement porte un nom: c'est un gouvernement démocratique.

En définitive, un régime est soit apolitique soit démocratique! Dans un monde où les médias et les technologies de la communication ont réduit les espaces et fait de l'opinion publique une puissance transfrontière, tous les régimes devraient être à la fois politiques et démocratiques. Or il n'en est rien ! En effet, si on peut affirmer que dans leur masse les régimes contemporains sont tous politiques, ils sont loin d'être tous démocratiques. La difficulté vient du fait que pour un régime, assumer le caractère politique de son pouvoir revient à accepter et à affirmer sa nature contingente. Or la tendance des régimes contemporains à la dictature et au totalitarisme dérive de leur volonté de nier leur contingence. Par toutes sortes de procédés plus ou moins violents, ces régimes tentent de restaurer **l'apolitisme transcendant d'autrefois** où les gouvernés étaient des sujets sans droit de participation et d'intervention dans les affaires politiques.

1.3.- Les régimes dictatoriaux et totalitaires: le retour impossible l'apolitisme.

Les dictatures et les totalitarismes modernes sont des régimes qui nous donnent l'image de machines à remonter le temps dans leur effort de restaurer l'antique naïveté apolitique. Ils feignent d'ignorer que leurs victimes ne doutent pas leur caractère politique, que si elles sont impuissantes, elles ne sont pas abusées.

1.3.1- Les dictatures

Le propre d'une dictature, c'est de confisquer le pouvoir au profit du gouvernement en place en s'attribuant un monopole absolu, en ne tolérant aucune procédure susceptible de remettre en cause sa domination, en supprimant les mécanismes d'alternance pacifique, telles les élections, en

parant au risque de subversion grâce à une police politique, en plaçant sous surveillance et contrôle l'opposition et la population.

On peut distinguer deux types de dictatures: les dictatures personnelles et les dictatures fondées sur un projet.

- **Les dictatures personnelles** sont des pouvoirs de fait. Elles sont fréquentes dans les pays du tiers-monde. Il ne faut pas confondre ce type de régime avec le régime monarchique. Celui-ci suppose une légitimité admise par la population en vertu d'une tradition immémoriale. Le régime monarchique est apolitique, sa survie étant incompatible avec l'affirmation d'une opinion publique.

Dans le cas d'une dictature personnelle, le dictateur n'a pas hérité du pouvoir. Il l'a conquis par la force des armes et le conserve par la répression. L'origine du pouvoir peut être généralement un coup d'Etat. Toutefois, on peut dire que parfois, le dictateur parvient légalement au pouvoir mais il se libère de toute légalité en transgressant les limites de temps mises à son mandat et en s'émancipant de toutes les limitations juridiques pour imposer son pouvoir personnel. Il arrive aussi que le dictateur soit un militaire mais ce n'est pas toujours le cas. La distinction entre militaire et civil a d'ailleurs moins d'importance qu'on n le croit habituellement. Même militaire le dictateur assume les fonctions d'un chef d'état civil et s'il est civil, il se nomme lui-même chef des armées, car la maîtrise de celle-ci constitue à l'évidence la condition *indispensable* de son maintien au pouvoir.

Un tel régime fait retour au concept pré-moderne voire archaïque du pouvoir. Celui-ci est sans loi et sans justification. Il est un pouvoir de fait, c'est-à-dire un pouvoir qui fonctionne à la puissance. Il arrache l'obéissance ou la soumission par la force, s'impose par la violence dans la peur, l'indifférence ou la lassitude des gouvernés. Il ne prend fin que chassé par un plus fort que lui. Il marque une involution vers l'état de nature ou le règne du plus fort. Il est partant anachronique.

Par ailleurs, l'inconvénient majeur d'une dictature personnelle, c'est qu'elle est facteur d'instabilité dès la disparition du dictateur et s'ouvre sur une période de crise et l'incertitude qui dégénère en guerre de succession.

Enfin, on a souvent tendance à justifier la dictature personnelle en faisant recours à la notion wébérienne de *charisme*.

En effet, Max Weber, dans son analyse des paradigmes théoriques de la légitimation du pouvoir, distingue trois types de légitimité : *la légitimité traditionnelle*, fondée sur 'l'autorité des coutumes et de" traditions du passé, *la légitimité rationnelle légale*, fondée sur la délégation des gouvernés, et *la légitimité charismatique* qui désigne une forme de domination fondée sur la croyance dans le caractère exemplaire et dans les qualités exceptionnelles réelles ou supposées d'un individu.

Le charisme n'est un paradigme explicatif acceptable que dans les cas rarissimes où le dictateur a effectivement fait preuve d'un exploit qui lui confère un prestige de héros national. Le salut de la patrie peut servir de motif explicatif pour légitimer le pouvoir du sauveur de la patrie.

Quand le charisme n'est pas la cause du pouvoir, son invocation est purement verbale et surfaite, car elle est alors liée au culte de la **personnalité** qui est la conséquence du pouvoir. Il importe donc de distinguer soigneusement le pouvoir charismatique, qui découle du charisme de son titulaire, du culte de la personnalité.

Dans les faits, les dictateurs présentent rarement le caractère génial qu'on leur découvre post festum. Nombre d'entre eux sont des personnages médiocres, des généraux sans titre de gloire militaire, des sous-officiers ignares, et des bureaucrates incompetents et quelconques. Le culte de la personnalité est une stratégie pour dépolitiser le pouvoir du dictateur en faisant croire aux populations que le génie du chef garantit que lui seul est digne de gouverner, que son pouvoir ne saurait prendre fin qu'avec sa vie. Le culte de la personnalité est donc une machine à transformer la contingence d'un coup d'Etat réussi en nécessité absolue dans la mesure où il laisse supposer que par la transcendance de sa personnalité exceptionnelle, le dictateur peut légitimement s'imposer à tous.

- **Les dictatures fondées sur un projet : dictatures de salut public et dictatures nationalistes**

Outre les dictatures personnelles qui présentent leurs pouvoirs comme étant à eux-mêmes leur propre fin, il y a d'autres dictatures qui se déclarent au service d'une cause qui les dépasse et qui légitime leur

pouvoir. Cette cause est censée être naturellement une cause sacrée qui justifie tous les moyens et disqualifie à l'avance toute opposition, car on ne saurait mettre en cause le pouvoir qui en est l'émanation nécessaire.

Ce schéma produit dans une conjoncture de crise intérieure ou de guerre, une **dictature de salut** public. Mais une fois la paix restaurée, les tenants du pouvoir tente de se maintenir en sollicitant la fibre nationaliste. Alors ils imposent **une dictature nationaliste**. Il s'agit d'éviter la sécession, d'affirmer la cohésion nationale, de ranimer la fierté nationale face aux grandes puissances ou aux anciens colonisateurs.

Quand l'objectif principal présumé est soit la conservation de l'état social ou de l'ordre moral, soit la subversion de ceux-ci. On a affaire à des dictatures révolutionnaires. Celles-ci prétendent modifier les institutions politiques existantes ainsi que l'ensemble du système économique et social. Ces dictatures tendent soit vers le-pouvoir personnel soit vers le totalitarisme.

1.3.2.- les totalitarismes

Le système totalitaire, en tant que violence politique, n'est pas une invention du XXème siècle. La Révolution française, dans sa phase jacobine, a préfiguré certains aspects du totalitarisme en tant que terreur organisée, en tant que dictature idéologique d'un parti politique. Hannah Arendt a montré que le ***nazisme*** et le ***communisme*** sont des illustrations incontestables du totalitarisme en tant que régime politique apolitique. La spécificité du totalitarisme, c'est qu'il suppose des idées nouvelles, le rêve d'une domination totale qui doit engendrer une transformation radicale de l'humanité. Il suppose également la maîtrise des technologies modernes qui permet de donner à ces rêves une efficacité concrète : arme de destruction massive, moyens de communication et de surveillance de masse. Par ailleurs, le totalitarisme s'étaye sur une exaltation de la nouveauté dans la mesure où il se présente comme en rupture avec l'ordre ancien et mauvais des choses. Il valorise la jeunesse, l'innovation, le progrès technique et technologique. Le travailleur est magnifié comme artisan de la transformation du monde. Son objectif de transformation prométhéenne du monde, conduit le totalitarisme à exalter ***l'esprit de conquête***. D'où l'instrumentation du sport à la fois comme moyen d'éducation et de mobilisation de masse.

Le totalitarisme est un régime qui développe diverses tendances qu'il organise en un tout cohérent et systématique par la force de l'idéologie.

• **L'idéologie totalitaire**

Dans le cadre du totalitarisme ; l'idéologie est une doctrine (nazisme, marxisme, léninisme, stalinisme, maoïsme) qui se donne comme scientifique et qui est censée inspirer la conduite des gouvernants. En réalité, l'idéologie n'a rien de scientifique. Loin de déterminer le comportement des dirigeants, elle relève d'une entreprise de manipulation orchestrée par les gouvernants qui l'interprètent au gré de leurs intérêts conjoncturels.

Ainsi le nazisme, par la valorisation des mythes germaniques de la supériorité allemande et de la pureté du sang de la race aryenne, a exacerbé les pulsions régressives des individus, mobilisé le sentiment national dans ses aspects les plus destructeurs, incité à la haine raciale, sociale et nationale qui a conduit à l'extermination de groupes humains animalisés et exclus de l'humanité. Quant au totalitarisme d'inspiration marxiste, il a instrumentalisé la haine des ennemis de classe, des nobles, des bourgeois, des opposants réels ou supposés. Comme on le voit, le nazisme tout comme le communisme sont également minés par une doctrine fondée sur des données erronées, sur des erreurs d'analyse et sur une dimension utopique. Toutes choses qui ont facilité les dérives qu'ils ont occasionnées. L'idée qu'il était possible de parvenir par la violence à créer une société sans classes où régnerait l'abondance, s'est révélée meurtrière.

Ainsi on peut remarquer que l'idéologie totalitaire est d'abord un mythe de salut dans un monde profane. Elle définit un groupe humain comme la seule et unique expression légitime de l'humanité: *la race aryenne* pour le nazisme, le *prolétariat* pour le communisme. Le mal social contre lequel elle a mission de lutter a une cause : *les Juifs* pour le nazisme, *la bourgeoisie capitaliste* pour le communisme, La cause du mal une fois identifiée, le remède, c'est l'anéantissement dans le cas du nazisme, la révolution, l'expropriation des classes exploiteuses et la terreur pour briser leurs résistances, dans le cas du communisme. Ainsi l'élimination des ennemis, qui sont les fauteurs du mal social, conduit à l'âge d'or, celui du Reich de mille ans où la race des seigneurs régnera sur

les races inférieures après avoir purgé l'univers de la sous-humanité. L'histoire a donc une fin au double sens du terme : elle a un but que l'idéologie a découvert et dont elle indique la route. Elle aura un terme quand la victoire du pouvoir totalitaire établira le bonheur universel de la race élue.

L'accusation de *révisionnisme* est un indice que l'idéologie totalitaire n'a pas le statut d'un savoir quelconque. Il ne peut être soumis à révision, ni subir des modifications. Ses adversaires, convertis en ennemis, n'ont pas droit à la parole. L'idéologie totalitaire n'admet pas la concurrence. Son hégémonie conduit à imposer une grille d'interprétation politique à toute chose. Elle politise tout pour donner au pouvoir le droit d'intervenir en tout domaine : art, religion, science. Toutefois, elle place le pouvoir au-dessus de la politique. Ainsi, le marxisme-léninisme se prétendant un « socialisme scientifique » ou « la philosophie indépassable de notre temps » comme le disait Sartre, le parti qui met en œuvre ses préceptes ne peut se tromper dans ses choix ni dans ses orientations et ne saurait donc être contesté.

• **La volonté de domination totale**

Nous avons vu que le totalitarisme affirme l'existence d'un groupe humain élu dont les ennemis doivent légitimement être éliminés. La dictature totalitaire devrait donc de ce fait être exercée au profit du groupe élu. La politique mise en œuvre par le système totalitaire est donc censée servir les intérêts objectifs du groupe élu. Mais ce groupe élu (les Allemands ou le Proletariat) est ignorant et souvent aveugle à ses propres intérêts. Cette ignorance et cet aveuglement justifient que la dictature s'exerce également sur lui. Ainsi de fin, le groupe élu devient moyen. Le pouvoir totalitaire se méfiant de lui, elle se donne le devoir d'exercer un contrôle total sur la société entière : embrigadement de la jeunesse, encadrement étroit des travailleurs dans des syndicats sans autonomie, ni liberté de grève. La délation dite cyniquement « vigilance politique » est recommandée voire institutionnalisée par la mise en place de comités de quartier chargés de la surveillance quotidienne des populations.

S'octroyant un monopole absolu de décision sur tout et sur tous, le totalitarisme ne tolère aucun centre autonome de décision. Aucune limite de droit ne lui est opposable. Le vertige du pouvoir illimité le pousse à

s'adjuger la capacité supra divine de modifier le passé en réécrivant l'histoire, d'organiser la pénurie, de décimer par la famine des régions entières, de réserver enfin aux privilégiés du système des avantages considérables par rapport au sort commun de la population.

Pour asseoir un pouvoir aussi immense et multiforme, le totalitarisme a besoin de se doter d'un instrument efficace d'organisation politique : *le Parti-Etat*, c'est-à-dire un type de parti unique qui se subordonne l'Etat, s'impose comme l'unique instance de décision en tous domaines, et surveille tous les organes techniques indispensables au fonctionnement du système. La volonté de domination absolue de la société trouve son achèvement dans un moyen ultime : l'instauration de *la terreur absolue*. Celle-ci trouve son accomplissement dans la mise en place de *polices politiques* qui font fi des garanties légales et des droit des individus en s'arrogeant le droit de tuer, de parquer dans des camps de concentration et d'extermination qui elles veulent, quand elles veulent et comme elles veulent.

Alors que les dictatures ordinaires confisquent le pouvoir au profit d'un clan plus ou moins large, le totalitarisme se comporte comme ogre, il dévore ses propres serviteurs. C'est le phénomène de *la purge*, c'est-à-dire l'élimination, par exécution ou condamnation à de lourdes peines, des responsables du parti ou de l'Etat. La purge est la sanction de crimes dits « idéologiques » tels que le révisionnisme, le déviationnisme, modérantisme. La corruption dans un contexte de terreur généralisée n'offusque personne, elle ne devient un crime que quand le chef suprême décide d'en faire un prétexte de l'élimination d'un homme d'appareil.

Le totalitarisme soviétique a poussé le cynisme de la terreur jusqu'à inventer le phénomène du *grand procès politique* où de hauts dignitaires vaincus du régime avouent publiquement des crimes surréalistes et réclament contre eux-mêmes la peine capitale qui leur est accordée. A travers ces procès, les maîtres du pouvoir totalitaire mettent en scène la capacité du régime de concevoir et d'orchestrer ces spectacles ignobles pour exhiber sa capacité d'écraser ses adversaires, d'acculer ses propres serviteurs au reniement, de les contraindre à l'autodestruction en vue de démontrer son extraordinaire puissance de dissuasion des velléités de contestation.

CHAPITRE III : LES REGIMES POLITIQUES OU DEMOCRATIQUES

Contrairement aux régimes que nous venons d'analyser, les régimes démocratiques sont les régimes qui assument pleinement leur caractère politique.

En effet, l'espace du pouvoir politique est un espace profane. Dans cet espace rien ne désigne par nécessité un homme, un clan ou une partie de la société voire un parti politique pour exercer le pouvoir à l'exception de tout autre. Cela veut dire que ni Dieu, ni la tradition ou la coutume, ni le sens de l'histoire ne sont la source du pouvoir politique. Car d'abord un mandat du type divin, par exemple est impossible et ensuite, seul le peuple peut légitimement donner un mandat. Le régime bâti sur ces deux principes est dit à la fois politique et démocratique.

I- Qu'est-ce que la démocratie ?

Sans nous attarder sur l'étymologie, disons que la démocratie s'oppose à «la monarchie », gouvernement d'un seul, à « l'oligarchie », gouvernement de quelques-uns. Mais dire à quoi s'oppose la démocratie, ce n'est pas dire quel mode de gouvernement elle est. Habituellement on dit de la démocratie qu'elle est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Une telle définition ne laisse pas d'être problématique.

Analysons d'abord l'expression « gouvernement du peuple ». Elle peut être prise en deux sens, objectif et subjectif. Au sens objectif, elle signifie « gouvernement exercé sur le peuple » Dans cette acception, la formule permet toute valeur distinctive car elle s'applique à tous les régimes de dictature puisqu'ils s'exercent tous nécessairement sur un peuple. Au sens subjectif, elle signifie « gouvernement exercé par le peuple et dès lors se confond avec le deuxième terme de la formule, « gouvernement par le peuple ». Quant au troisième terme « gouvernement par le peuple, il ne caractérise pas non plus la démocratie, puisque tout gouvernement affirme toujours agir pour le bien du peuple qui lui est assujetti. D'ailleurs ? Le principe du despotisme éclairé c'est de Gouverner pour le peuple sarts le peuple.

En définitive, le gouvernement par le peuple est par hypothèse le gouvernement pour le peuple. La démocratie est donc l'exercice direct des

responsabilités gouvernementales par le peuple lui-même. C'est la démocratie directe.

Mais cette idée est-elle applicable à la réalité sociale ?

1.La démocratie directe et ses limites

Des obstacles techniques et psychologiques rendent la démocratie directe irréalisable dans la pratique. En ce qui concerne **les obstacles techniques**, J.J. Rousseau jugeait que la démocratie directe était impossible dans les grands Etats. Il fondait cette opinion sur le fait que dans les réunions populaires aucun orateur n'aurait la voix assez puissante pour se faire entendre par toute l'assistance. Par ailleurs, la totalité du peuple ne peut se réunir en un seul lieu. Comment donc transférer au peuple les techniques de délibération et de décision? Outre ces difficultés techniques, les risques d'incohérence sont également grands dans les prises de décision ; et enfin, comment faire face aux nécessités d'urgence du gouvernement si chaque fois il faut consulter le peuple entier ?

Les **obstacles psychologiques** sont relatifs au fait que la majorité des individus ne peut ni ne veut exercer une activité politique à cause de l'investissement psychologique qu'elle implique en termes de responsabilité.

2- La démocratie représentative

La démocratie est représentative lorsque le peuple désigne des représentants qui gouvernent en son nom. Mais comme la démocratie n'est conforme à son concept que si le peuple gouverne, le problème, ici est celui de *la nature du mandat*.

Le seul procédé démocratique de désignation des représentants du peuple est *l'élection*. Mais la nature des relations entre le peuple et ses élus dépend de la nature du mandat qui peut être soit représentatif soit impératif. On parle de *mandat représentatif* lorsque l'élu est libre d'agir à sa guise sans être lié en aucune manière par la volonté de ses électeurs.

Il y a, par contre, mandat impératif quand les élus ne peuvent accomplir que ce que leur a été explicitement prescrit par leurs mandants. Ils doivent obligatoirement revenir auprès des électeurs pour leur demander des instructions pour se prononcer sur des questions imprévues.

Les deux types de mandats posent problème. Le mandat impératif reconduit les impasses de la démocratie directe, tandis que le mandat

représentatif borne le droit et le pouvoir du peuple à la simple désignation des représentants à qui il ne peut demander des comptes.

En réalité, si la pleine réalisation de l'utopie démocratique est inaccessible, la réalisation partielle mais réelle de l'idéal impliqué dans l'idée de démocratie peut être possible grâce à l'application combinée des deux systèmes sous les formes suivantes: la démocratie semi-représentative et la démocratie semi-directe.

- La démocratie semi-représentative

Si l'élu n'a pas l'obligation juridique de satisfaire ses électeurs, son intérêt politique d'être réélu l'y contraint.

- La démocratie semi-directe

La démocratie semi-directe permet une participation plus étroite du peuple au gouvernement en permettant de faire adopter directement par le peuple certaines décisions par référendum.

II.- Les principales caractéristiques des régimes démocratiques

Elles sont les suivantes :

1. La démocratie est un régime de délégation

La démocratie repose sur la délégation du pouvoir. Cela veut dire que dans ce système, personne n'a droit au pouvoir ni par nature ni par naissance encore moins par la force. La délégation pose à la fois le caractère contingent et limité du pouvoir politique dans son étendue et dans sa durée. C'est dire que le mandat d'un élu dans un système démocratique est toujours d'une durée limitée. Le terme atteint l'élu ne pourra sa maintenir sans solliciter et obtenir le renouvellement de son mandat. Le droit public, le droit constitutionnel, le droit administratif, définit les limites juridiques du pouvoir délégué.

Le principe de la séparation des pouvoirs fait du régime démocratique, un Etat de droit. Il stipule que le pouvoir de gouverner (exécutif) le pouvoir d'édicter des lois (législatif) et le pouvoir de les appliquer (judiciaire) doivent être exercé par des autorités différentes si l'on veut écarter les risques d'arbitraire menant à la dictature. Lire à ce sujet des auteurs comme John Locke (*Traité du gouvernement civil*) et Montesquieu (*De l'esprit des lois*).

2- La démocratie est un régime de délégation

La liberté est le critère de la citoyenneté démocratique moderne. La relation entre les citoyens, dont la convention ouvre l'espace de la politique et les affaires publiques, est inscrite dans ***une dimension essentiellement participative***. Cf. Article 6 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789: «la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation... Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et capacité...»

Ce que recouvre la participation citoyenne, c'est une théorie de la liberté. Car on ne participe vraiment qu'à ce qu'on est libre d'accepter. La soumission brutale aux règles d'un despote est l'exact contraire de ce que peuvent être la participation et donc la citoyenneté.

Libre, le citoyen ne peut être contraint sans que cela contredise son essence même. La liberté est donc inscrite dans l'ontologie politique de la citoyenneté. De ce fait, le statut de citoyen est protecteur. « L'Etat de droit » garantit le citoyen contre l'arbitraire de la coercition grâce à l'appareil des lois et la protection juridique des «libertés publiques». Ainsi la citoyenneté est le régime politique qui articule une liberté aux nécessités apparemment contraignantes de l'autorité. Comme le disait Rousseau : Il faut que « **les hommes obéissent avec liberté** » Cf. *Du contrat social*, II,)

III. - Essai de typologie des régimes démocratiques

Nous avons jusqu'ici examiné les régimes démocratiques dans leurs traits fondamentaux. Toutefois, il faut reconnaître qu'ils présentent entre eux des différences notables. Par exemple, la démocratie britannique et la démocratie française se ressemblent si on les compare au totalitarisme stalinien ou maoïste mais comparée l'une à l'autre, elles manifestent de fortes différences comment expliquer ces différences? Il y a deux types d'approche: culturelle et institutionnelle.

1.-L'approche culturelle

Si la démocratie possède sa logique propre. Mais celle-ci se trouve colorée, nuancée voire contredit par la culture ou la civilisation des différents pays où elle s'actualise. La raison en est purement historique: la démocratie n'est jamais première, elle succède toujours à un régime antérieur, apolitique ou dictatorial. Elle est donc, pour une part, conditionnée par l'histoire c'est-à-dire par les séquelles, les vestiges ou les repoussoirs du système politique qu'elle remplace et par le mode révolutionnaire ou pacifique de la succession. Par exemple, la France est marquée dans sa vie politique par la Révolution de 1789 dont la société française porte les clivages idéologiques qui la traversent jusqu'à nos jours. Par contre la Révolution américaine constitue pour les Etats-Unis un symbole d'unité et non de rupture. En Grande-Bretagne, la démocratie s'est imposée peu à peu sans rupture nette avec les traditions.

On peut dès lors, classer les systèmes démocratiques selon diverses variables culturelles.

2.-L'approche institutionnelle

Toutes les démocraties fonctionnent dans le cadre de la logique représentative. Une esquisse de typologie institutionnelle s'étaye donc sur l'étude des modalités du système représentatif. On distingue sous ce rapport, les régimes parlementaires des régimes présidentiels sans omettre les cas mixtes.

•Les régimes parlementaires

"Ici, l'exécutif procède du législatif. Les citoyens élisent l'Assemblée nationale. De celle-ci se dégage une majorité qui choisit un Premier ministre et peut éventuellement le renverser. Le Chef d'Etat, président élu par les parlementaires ou Monarque constitutionnel, ne joue dans la vie politique qu'un rôle effacé voire nul.

Ce système a l'avantage d'éviter les conflits entre exécutif et législatif puisque le premier est l'émanation du second. Il est adapté à des cultures politiques où la rigidité des choix idéologiques risque en permanence de faire dégénérer, faute d'habitude du compromis, les clivages en conflits. Il a l'inconvénient, dans les conditions d'un système de partis, de conduire à l'instabilité gouvernementale qui fragilise l'exécutif.

•Les régimes présidentiels

Dans un régime présidentiel, l'exécutif et le législatif sont élus directement l'un et l'autre par le peuple. Cette origine commune rend improbable un conflit entre les deux pouvoirs car le peuple n'élira pas un président et une majorité parlementaire politiquement opposés. Cependant leur désaccord éventuel conduit inévitablement à la confrontation qui peut aboutir au blocage du système.

Si donc l'instabilité constitue le péril majeur des régimes parlementaires, l'affrontement entre autorités constitutionnelles est celui des régimes présidentiels. Pour qu'un régime présidentiel fonctionne, il est indispensable que la vie politique ne soit pas dominée par des clivages idéologiques car toute situation de blocage dégènerait inévitablement en situation de crise. En régime présidentiel, le système des partis est de peu d'importance, car le dialogue du président et du parlement est fonction de leur capacité de compromis en tant que forces politiques.

Nous exprimons notre infinie gratitude envers notre Maître, le professeur Niamkey Koffi dont les réflexions nous ont été d'une grande utilité dans l'élaboration de ce cours.